

Message aux investisseurs

des fonds communs de placement de Fidelity

Le comité d'examen indépendant (le « comité ») des fonds communs de placement de Fidelity (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds »), tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A aux présentes, est heureux de présenter son rapport annuel aux investisseurs des Fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2021. Tous les fonds communs de placement et fonds négociés en bourse établis au Canada sont tenus de mettre sur pied un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de la gestion de fonds communs de placement et de fonds négociés en bourse.

Le gestionnaire de vos placements est Fidelity Investments Canada s.r.i. Le comité est fier d'exercer ses activités pour le compte des investisseurs des Fonds et de concert avec une société qui a résisté à l'épreuve du temps et qui jouit d'une réputation d'intégrité, de qualité et de rendement pour les investisseurs.

Les membres du comité d'examen indépendant possèdent une vaste expertise, notamment dans les domaines de la gestion de fonds d'investissement, de la négociation de valeurs, de la finance, de la gouvernance et de la comptabilité.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire, y compris les politiques et procédures que le gestionnaire propose de mettre en œuvre pour gérer ces conflits. Le comité émet ses recommandations au gestionnaire afin de lui indiquer si les politiques de ce dernier permettent de résoudre les divers conflits d'une manière juste et équitable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le comité évalue les politiques et procédures établies par le gestionnaire. Il revoit aussi, au moins une fois par année, l'indépendance de ses membres et la rémunération qui leur est accordée.

Comité d'examen indépendant

Les membres du comité d'examen indépendant sont les personnes suivantes :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	NOMMÉ LE
James E. Cook (président)	Etobicoke	19 septembre 2014
Richard J. Kostoff	Toronto	25 février 2014
Frances Horodelski	Toronto	28 février 2017
Douglas Nowers	Toronto	8 février 2019

Les fonctions du comité d'examen indépendant sont les suivantes :

- examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et remettre à celui-ci sa décision;
- au moins une fois par année, examiner et évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures écrites du gestionnaire relativement au traitement des questions de conflit d'intérêts. Le comité peut également être appelé à approuver, à modifier ou à formuler des instructions permanentes sur lesquelles le gestionnaire peut s'appuyer; et
- déterminer les conditions d'une recommandation ou d'une approbation qu'il a faite ou accordée au gestionnaire.

Le comité d'examen indépendant rencontre régulièrement les représentants du gestionnaire et tient des réunions où ses représentants sont absents afin de discuter des questions liées aux politiques et procédures du gestionnaire, des instructions permanentes et des questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2021, le comité d'examen indépendant a tenu sept réunions avec les représentants du gestionnaire. Lors de quatre de ces réunions, le comité d'examen indépendant a tenu une réunion séparée, sans la présence des représentants du gestionnaire.

Aucun membre du comité d'examen indépendant n'entretient de relation qui compromettrait son caractère indépendant à l'égard des Fonds.

Propriété de titres

La proportion de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Aucun membre du comité d'examen indépendant ne détient en propriété véritable, directe ou indirecte, des titres émis par le gestionnaire.

La proportion de titres des principaux fournisseurs des Fonds que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Rémunération et indemnité

La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant par l'ensemble des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par le gestionnaire et auxquels le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* s'applique au cours de l'année civile terminée le 31 décembre 2020 s'est élevée à 283 750,00 \$. La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant par les Fonds visés par le présent rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 s'est élevée à 79 588,48 \$. Ce montant est réparti entre les Fonds qui figurent à l'annexe A, en fonction de l'actif net de chaque Fonds. Veuillez consulter les états financiers annuels de chaque Fonds pour connaître le montant versé par chaque Fonds.

Les Fonds n'ont payé aucune indemnité aux membres du comité d'examen indépendant pendant la période visée.

Le gestionnaire a fixé la rémunération initiale du comité d'examen indépendant au moment de la nomination initiale de ses membres, le 23 février 2007. Au moins une fois l'an, le comité passe en revue sa rémunération. En estimant la rémunération appropriée, il a, entre autres, considéré :

- le nombre, la taille et la complexité des Fonds;
- les données disponibles sur la rémunération de comités semblables;
- la charge de travail;
- l'étendue de l'expérience pertinente de ses membres;
- les avantages que confère cette activité aux Fonds; et
- l'opinion du gestionnaire.

À la suite de cet examen, le 9 juin 2020, le comité d'examen indépendant a approuvé une augmentation de sa rémunération. Il s'agit de la première augmentation de la rémunération du comité d'examen indépendant depuis le 4 juin 2015. Le comité d'examen indépendant estime que la rémunération de ses membres est adéquate.

Charte

Le comité d'examen indépendant a adopté une charte écrite qui décrit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions ainsi que les politiques et procédures qu'il appliquera dans l'exercice de ses fonctions. Il en effectue la révision au moins une fois par année.

Questions de conflit d'intérêts

Politiques et procédures

Le comité d'examen indépendant a examiné chacune des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par le gestionnaire au cours de la période visée et il a pris, le cas échéant, les mesures nécessaires pour en obtenir un compte rendu périodique. Le comité d'examen indépendant a pour objectif de régler les conflits de façon juste et équitable pour les Fonds. En outre, il a donné des instructions permanentes au gestionnaire pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

	POLITIQUE	DESCRIPTION
1.	Code d'éthique / Investissement personnel	Cette politique régit l'investissement personnel et les activités des employés du gestionnaire et de certaines de ses sociétés affiliées.
2.	Divertissement d'entreprise et cadeaux en milieu de travail	Cette politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissements d'entreprise par les employés du gestionnaire et de certaines de ses sociétés affiliées.
3.	Attribution des opérations	Cette politique régit l'attribution des opérations sur les titres en portefeuille entre Fonds ou comptes clients lorsque plus d'un Fonds ou compte client achète ou vend des titres d'un émetteur donné en même temps.
4.	Obligation de meilleure exécution et opérations loyales	Cette politique vise à contrôler la qualité de l'exécution des opérations sur les titres en portefeuille ou des opérations de change effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et les courtiers affiliés du gestionnaire, pour le compte des Fonds.
5.	Utilisation des commissions	Le gestionnaire place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds. Il a conclu des ententes avec les courtiers qui exécutent les opérations en vertu desquelles il pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir au Fonds un rabais sur une partie des commissions payées par le Fonds. Cette politique régit ce type d'ententes.
6.	Correction des erreurs d'opérations	Cette politique régit la correction d'erreurs commises lors de l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds, y compris la résolution d'erreurs qui surviennent lorsque les Fonds cherchent à effectuer le rapatriement des devises à leur monnaie fonctionnelle ou à couvrir leur exposition aux devises.
7.	Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient, par conséquent, d'un droit de vote par procuration. Cette politique régit le vote par procuration.
8.	Correction des erreurs – Agence chargée des transferts	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9.	Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	Cette politique régit le calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours du marché d'un titre en portefeuille n'est pas disponible rapidement ou n'est pas fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, le gestionnaire calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur du titre.
10.	Correction des erreurs – Valeur liquidative	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11.	Opérations à court terme	Cette politique régit la reconnaissance et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12.	Porteurs d'un nombre élevé de titres	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société détient un nombre élevé de titres d'un Fonds et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société liée à cette société.
13.	Gestion parallèle	Cette politique traite de la gestion parallèle de divers types de comptes, dont ceux qui investissent uniquement dans des positions acheteur, c.-à-d. ceux qui achètent des titres, et des comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, c.-à-d. qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les racheter ultérieurement à un cours inférieur.
14.	Rachat de capitaux de départ	Le gestionnaire doit fournir les capitaux de départ à de nouveaux fonds. Cette politique régit la manière selon laquelle le gestionnaire peut racheter les capitaux de départ d'un fonds.
15.	Investisseurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des investisseurs institutionnels et particuliers importants effectuent des opérations dans les Fonds.
16.	Répartition des dividendes de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des dividendes par La Société de Structure de Capitaux Fidelity à ses investisseurs.

	POLITIQUE	DESCRIPTION
17.	Souscription de titres pris ferme par une société affiliée	Cette politique régit les placements effectués par les Fonds dans une catégorie de titres d'un émetteur lors de la distribution (c.-à-d. l'offre) ou dans les 60 jours suivant la distribution de ces titres, lorsqu'une société affiliée du gestionnaire agit à titre de preneur ferme de cette offre.
18.	Communication de renseignements sur le portefeuille	Cette politique régit la manière dont les renseignements sur le portefeuille des Fonds sont communiqués et les périodes de référence visées par cette communication.
19.	Plaintes	Cette politique régit le processus de gestion et de résolution des plaintes reçues de la part des investisseurs des Fonds.
20.	Indices de référence	Cette politique régit le processus de sélection et de changement des indices de référence de rendement des Fonds.
21.	Fonds de fonds	Cette politique régit les conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les fonds communs de placement du gestionnaire destinés à une clientèle de détail investissent la totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'autres fonds communs de placement.
22.	Opérations en nature	Cette politique régit le processus de transfert des actifs en portefeuille entre les Fonds, les fonds en gestion commune et les comptes gérés pour lesquels le gestionnaire agit à titre de gestionnaire ou de conseiller.
23.	Impôt sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des impôts sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity entre les catégories qui la composent.
24.	Conflits liés aux co-investissements	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'un Fonds souhaite investir dans une société dans laquelle une autre entité de Fidelity souhaite effectuer un placement au même moment ou détient une participation préexistante.
25.	Fusions de fonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les Fonds sont visés par des fusions de fonds.
26.	Opérations interfonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les Fonds sont visés par des opérations interfonds.

La fusion du Fonds Fidelity Événements opportuns avec le Fonds Fidelity Potentiel Canada, à laquelle le comité d'examen indépendant avait donné une recommandation positive, s'est achevée en décembre 2020. Par la suite, le Fonds Fidelity Événements opportuns a été dissous.

Approbatons

Le comité d'examen indépendant a donné son approbation aux Fonds afin que ceux-ci puissent investir dans des titres de sociétés qui détiennent un nombre élevé de parts d'un Fonds, à condition que le gestionnaire se conforme aux dispositions de la politique sur les porteurs d'un nombre élevé de titres décrite ci-dessus et qu'il fasse un compte rendu trimestriel de ses activités au comité conformément aux dispositions de ladite politique.

Au cours de la période, le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation et les instructions permanentes du comité d'examen indépendant afin d'effectuer des opérations

croisées (qui s'apparentent aussi aux opérations interfonds). L'opération croisée s'entend de l'opération, effectuée par l'intermédiaire d'un courtier, où un Fonds achète des titres en portefeuille auprès d'un autre Fonds, d'un fonds des États-Unis ou d'un fonds géré séparément, ou vend des titres en portefeuille à ceux-ci. En vertu de ces instructions permanentes, le gestionnaire doit agir conformément à la politique pertinente, rendre des rapports périodiques au comité d'examen indépendant et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et se conformer aux conditions de la dispense connexe obtenue.

Conclusion

Le comité d'examen indépendant reçoit des rapports périodiques découlant de l'application des politiques et procédures sur les conflits d'intérêts susmentionnés et pour lesquelles il a fourni des instructions permanentes au gestionnaire.

Au cours de la période visée, le gestionnaire n'a soumis aucune question de conflit d'intérêts au comité d'examen indépendant à laquelle le comité n'a pas donné de recommandation positive. De plus, il n'y a eu aucun cas de conflit d'intérêts où le gestionnaire a dû intervenir mais n'a pas satisfait à une condition imposée par le comité d'examen indépendant lors de sa recommandation ou de son approbation.

James E. Cook
Président
14 septembre 2021

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport



Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada
Fonds Fidelity Expansion Canada
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada
Fonds Fidelity Potentiel Canada
Fonds Fidelity Dividendes
Fonds Fidelity Dividendes Plus
Fonds Fidelity Canada Plus
Fonds Fidelity Situations spéciales
Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}
Fonds Fidelity Actions canadiennes de base

Fonds d'actions américaines

Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique
Fidelity American Equity Fund
Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture systématique des devises
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture systématique des devises
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture systématique des devises
Fonds Fidelity Dividendes américains
Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises neutres
Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture systématique des devises
Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré
Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique
Fonds Fidelity Événements opportuns*
Fonds Fidelity Leadership au féminin
Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture systématique des devises
Fonds Fidelity Actions américaines de base

Fonds d'actions internationales et mondiales

Fonds Fidelity Leadership climatique^{MC}

Fonds de répartition de l'actif et équilibrés

Fonds de répartition de l'actif et équilibrés canadiens

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens
Fonds Fidelity Équilibre Canada
Fonds Fidelity Répartition de revenu
Fonds Fidelity Revenu mensuel

Fonds de répartition de l'actif et équilibrés mondiaux

Fonds Fidelity Revenu mensuel américain
Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre^{MC}

Portefeuilles gérés de Fidelity

Portefeuille Fidelity Revenu
Portefeuille Fidelity Revenu mondial
Portefeuille Fidelity Équilibre
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial
Portefeuille Fidelity Croissance
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque

Portefeuilles de retraite Fidelity Passage^{MD}

Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2005
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2010
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2015
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2020
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2025
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2030
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2035
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2040
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2045
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2050
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2055
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} 2060
Portefeuille Fidelity Passage^{MD} Revenu

Fonds à revenu fixe

Fonds de titres à revenu fixe canadiens

Fonds Fidelity Obligations canadiennes
Fonds Fidelity Obligations de sociétés
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique

Fonds de titres à revenu fixe américains

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable

Fonds de titres à revenu fixe mondiaux

Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations^{MC}

Organismes de placement collectifs alternatifs

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre

Mandats de placement privé de Fidelity^{MD}

Mandats d'actions

Mandat privé Fidelity Dividendes américains

* Le fonds a été fusionné avec le Fonds Fidelity Potentiel Canada.

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (*suite*)

Mandats de répartition de l'actif et équilibrés

Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains
Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu

Mandats à revenu fixe

Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus

Éléments de base

Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs†
Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales
Composantes multi-actifs†
Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada
à long terme Composantes multi-actifs†
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada†
Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement réel
Composantes multi-actifs†
Fonds Fidelity indiciel Revenu fixe canadien à court terme
Composantes multi-actifs†
Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes
multi-actifs†
Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée†
Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs†
Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs†
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes
multi-actifs – Devises neutres†
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes
multi-actifs†
Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales†
Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé
Composantes multi-actifs – Devises neutres†
Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé
Composantes multi-actifs†
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales – Devises
neutres†
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales†
Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines†
Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-
actifs – Devises neutres†
Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-
actifs†
Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains†
Fiducie de placement Fidelity Actions américaines†
Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance
américaines†
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.†
Fonds Fidelity Multiples Capitalisations Amérique Composantes
multi-actifs†‡
Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes multi-
actifs†

† Les titres de ce fonds ne sont pas offerts au public.

‡ Le fonds a été dissous en juin 2021.